

























LETTRE DES MAIRES DE VAL PARISIS AUX DEPUTES

Objet : projet de loi relatif à la prorogation de l'état sanitaire

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Dans le cadre des discussions législatives en cours concernant le projet de loi cité en objet, le Sénat a adopté un amendement permettant aux Préfets d'autoriser l'ouverture de commerces de détail non alimentaires lorsque les conditions sanitaires le permettent.

En tant que Maire d'un département très durement touché par la COVID, que ce soit au printemps dernier comme en ce moment, nous connaissons bien les drames humains causés par l'épidémie et la nécessité de mesures fortes pour briser le rythme des contaminations.

Toutefois, comme l'ont indiqué le Président de la République et le Premier Ministre, nous avons appris du premier confinement, et avons pu mesurer l'ampleur de ses conséquences économiques, sociales, éducatives, psychologiques, ... Il est important à ce titre de maintenir ouverts un maximum d'entreprises, de commerces et de services aux habitants lorsque les conditions sanitaires le permettent.

Précisément, de nombreux commerces de détail sont désormais fermés, alors que leur taille limitée permet justement d'accueillir en toute sécurité les populations, si nécessaire à raison d'une ou deux personnes à la fois, de respecter le principe de sorties à proximité immédiate du domicile et que leur survie économique est clairement en jeu. Il est difficilement compréhensible que des activités identiques soient autorisées pour la grande distribution.

Nous souhaitons donc vous signifier notre plein et entier soutien à l'amendement sénatorial, qui apparaît comme un compromis très positif entre protection sanitaire et appui aux commerces de proximité. A ce titre, en l'absence d'accord a la commission mixte paritaire, nous souhaitons une révision de l'article 4 du décret 2020-1310, afin de permettre aux préfets de rouvrir localement les commerces qui respectent les mesures sanitaires

Nous comptons sur votre participation et votre vote pour faire avancer cette position.

Ayant tenu à vous apporter personnellement ces éléments, et vous remerciant pour votre appui à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, nos respectueuses salutations.

Philippe AUDEBERT, Maire de la Frette-sur-Seine
Marie-José BEAULANDE, Maire d'Eaubonne
Sandra BILLET, Maire de Saint-Leu-la-Forêt
Yannick BOEDEC, Maire de Cormeilles
Xavier HAQUIN, Maire d'Ermont
Bernard JAMET, Maire de Sannois
Gérard LAMBERT-MOTTE, Maire du Plessis-Bouchard
Xavier MELKI, Maire de Franconville
Françoise NORDMANN, Maire de Beauchamp
Florence PORTELLI, Maire de Taverny
Jean-Christophe POULET, Maire de Bessancourt
Philippe ROULEAU, Maire d'Herblay-sur-Seine
Patricia ZEISS, Maire de Frépillon